



## ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)  
‡ (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Service d'enregistrement international des marques) : (41-22) 740 14 29  
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

### **ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT**

#### **Traduction de la marque qui fait l'objet d'un enregistrement international : Singapour**

1. L'attention des déposants et des titulaires est attirée sur le fait que l'Office de propriété intellectuelle de Singapour exige une traduction en anglais des mots en toute autre langue contenus dans une marque qui fait l'objet d'un enregistrement international. En conséquence, lorsqu'une marque se compose, en tout ou en partie, d'un ou de plusieurs mots qui peuvent être traduits, il est conseillé d'inclure une traduction dans une demande internationale désignant Singapour ou dans une désignation postérieure de Singapour, conformément à la règle 9.4)b)iii) ou à la règle 24.3)c) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid.
2. Conformément à la règle 6.4)b), le Bureau international ne contrôlera pas l'exactitude de toute traduction qui lui serait présentée, de même qu'il ne remettra pas en cause l'absence d'une traduction.

Le 17 mai 2001